

## Communiqué de presse

**La Commune du Mont-sur-Lausanne obtient le label "Commune en santé" avec la note maximale de trois étoiles, suite à la reconnaissance de 24 mesures mises en œuvre par les services de l'administration communale. Réévalué tous les trois ans, ce label romand vise l'amélioration durable de la qualité de vie de la population.**

Une interpellation du Mont citoyen du 22 septembre 2019 demandait à la Municipalité d'entreprendre les démarches pour l'obtention du label "Commune en santé". Ce label intercantonal, développé par Promotion Santé Valais, est coordonné dans le canton de Vaud par Unisanté, sur mandat de la Direction générale de la santé. Il permet la valorisation de l'engagement des communes dans des projets de promotion de la santé tout en favorisant l'optimisation des compétences communales en la matière. Par ailleurs, il s'inscrit dans une démarche à long terme, avec un accompagnement proposé dans la gestion des projets en cours ou la création de nouveaux projets.

Dans le cadre de cette réflexion, un inventaire des mesures existantes a été répertorié pour l'ensemble des services communaux concernés. Vingt-quatre mesures actives ont ainsi été identifiées dans six catégories distinctes, soit "Espaces publics", "Politique communale", "Offres de loisirs", "Famille et solidarité", "Ecole" et "Santé au travail". Ces "initiatives santé" valorisent par exemple la politique de mobilité, les soutiens à certaines associations, la gratuité des salles de sport pour les sociétés locales, des prestations en faveur des aînés ou encore l'aménagement des espaces publics à l'intention de la population. La Commune du Mont-sur-Lausanne ayant mis en œuvre trois mesures au moins dans chaque catégorie, elle obtient dès lors un label "Commune en santé" 3 étoiles.

La Municipalité se réjouit de rejoindre le réseau des communes romandes "en santé" ainsi que de la reconnaissance apportée par cette labellisation qui met en évidence les nombreux investissements consentis au profit de la population montaine. Elle s'engage également à poursuivre ses efforts pour maintenir, développer et améliorer son action en matière de promotion de la santé, le label étant réévalué tous les trois ans.

La remise officielle du label a eu lieu le lundi 17 mai 2021 en ouverture de la séance du Conseil communal.

Pour plus d'information sur le label "Commune en santé" : [www.labelcommunesante.ch](http://www.labelcommunesante.ch).

Contact :

- M. le syndic Jean-Pierre Sueur, 021 651 91 80, [syndic@lemontsurlausanne.ch](mailto:syndic@lemontsurlausanne.ch)
- Mme Oriana Villa, Responsable du label "Commune en Santé" dans le canton de Vaud, Unisanté, 021 545 10 19, [oriana.villa@unisante.ch](mailto:oriana.villa@unisante.ch)

Le Mont-sur-Lausanne, le 18 mai 2021